



Communiqué de presse

Paris La Défense, le 04 décembre 2003

Signature d'une convention portant sur les alertes sanitaires entre le Réseau santé social et la Direction Générale de la Santé

Le Réseau santé social et la Direction Générale de la Santé ont signé le 22 septembre dernier une convention relative à la retransmission des messages d'alerte sanitaire auprès des professionnels de santé abonnés au RSS.

La DGS dispose d'un service de diffusion de messages en situation d'urgence sanitaire, destiné aux professionnels de santé, nommé DGS-urgent.

Il a été convenu que le RSS propagerait ces messages auprès de ses abonnés, par courrier électronique et en assurant leur publication sur son intranet. Les messages et informations diffusés le seront sans aucune modification et porteront clairement une mention indiquant qu'ils émanent de la Direction Générale de la Santé. Ce nouveau service a été baptisé DGS-echo.

Grâce à ce service, les professionnels de santé abonnés au RSS recevront automatiquement des messages d'alerte sanitaire dont le contenu figure également sur le site du Réseau santé social.

Cette initiative du Réseau santé social permet dès aujourd'hui à plus de 60 000 professionnels de santé libéraux supplémentaires de bénéficier d'une information en temps réel sur l'apparition ou l'évolution des épidémies en France.